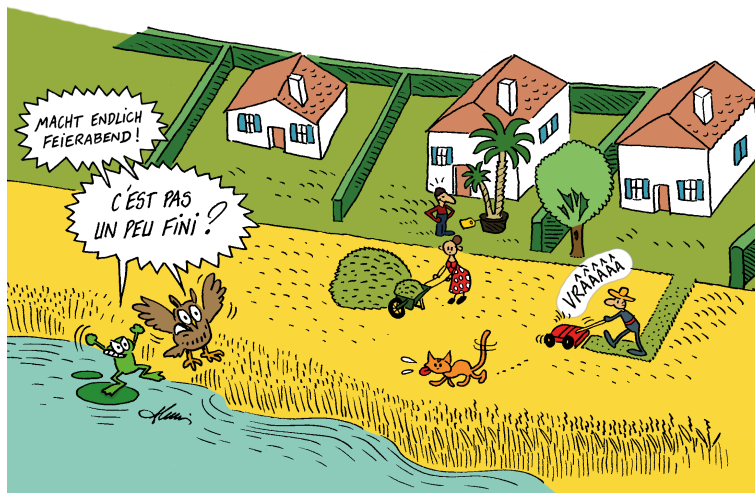




Les communes bordant la Grande Cariçaie vivent un développement croissant. De plus en plus de constructions s'implantent en bordure des réserves naturelles, ce qui peut réduire ou bloquer les échanges naturels entre les zones protégées et les zones agricoles ou forestières de l'arrière-pays.

Or, pour de nombreuses espèces menacées vivant dans les réserves naturelles, ces échanges sont vitaux. Ils le sont notamment :

- pour les espèces qui vivent une partie de l'année hors des réserves naturelles (les batraciens par exemple) et qui doivent pouvoir les rejoindre sans obstacle à certains moments-clés de leur cycle vital ;
- pour les espèces peu mobiles et dont les populations sont isolées sur la Rive sud. Certains invertébrés par exemple doivent impérativement franchir des zones de plus en plus inhospitalières pour eux pour passer d'une réserve à l'autre.

Les zones d'habitations proches des réserves naturelles participent à réduire ces capacités d'échange entre zones protégées et arrière-pays en artificialisant les couloirs d'échange de la faune. De plus, elles peuvent générer des atteintes directes ou indirectes aux espaces protégés. Il peut s'agir :

- de la destruction directe par les riverains de la végétation naturelle, pour agrandir leur parcelle, créer des chemins ou des places de parking ;
- du dépôt illégal de déchets de jardin dans la réserve ;
- de l'envahissement des réserves naturelles par des plantes invasives échappées des jardins ;
- de la prédation de la faune de la réserve par les chats et les chiens.

Aussi, merci d'avance aux propriétaires riverains de vous rappeler de votre situation de voisinage avec la réserve naturelle et de veiller à limiter au maximum vos atteintes sur celle-ci. Votre collaboration est précieuse pour la conservation durable des espaces protégés !

Le dépliant ci-dessous répond à quelques-unes des questions les plus courantes sur l'impact des propriétaires riverains dans les réserves. Cliquez sur l'image pour le télécharger au format PDF.



Dépliant « Riverains et Grande Cariçaie » au format PDF

Informations pratiques

1) déchetteries communales

Les communes de la rive disposent toutes de déchetteries prévues pour accueillir vos déchets de jardin. Les heures d'ouverture de ces déchetteries sont présentées sur les pages communales ci-dessous :

- [Yverdon-les-Bains](#) (VD)
- [Cheseaux-Noréaz](#) (VD)
- [Yvonand](#) (VD)
- [Cheyres-Châbles](#) (FR)
- [Estavayer](#) (FR)
- [Chevroux](#) (VD)
- [Gletterens](#) (FR)
- [Delley-Portalban](#) (FR)
- [Vully-les-Lacs](#) (VD)
- [Cudrefin](#) (VD)

2) Plantes envahissantes à ne pas planter et si possible éliminer de votre jardin

Certaines plantes d'ornement d'origine exotique sont très envahissantes dans les réserves naturelles. Pour éviter leur propagation à partir des jardins, évitez de planter et si possible éliminez les plantes suivantes :

- Buddleia de David ou arbre à papillons (*Buddleja davidii*)
- Cotoneaster (*Cotoneaster sp.*)
- Erable panaché (*Acer negundo*)
- Laurelle (*Prunus laurocerasus*)
- Mahonia à feuilles de houx (*Mahonia aquifolium*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Sumac ou vinaigrier (*Rhus typhina*)
- Verge d'or (*Solidago gigantea* et *S. canadensis*)

Plus d'info sur les espèces invasives sur la [plateforme des services de l'énergie et de l'environnement des cantons romands](#).

Dernière modification: 5 mai 2022